



ecomaison



Tout savoir sur le dispositif de collecte des **Jouets** en magasin

15/12/2023

Présentation des intervenants



Matthieu Goutti

Responsable de la filière
Jouets

Ecomaison



Romane Baudoin

Chargée de réemploi filière
Jouets

Ecomaison

Déjà 10 ans d'expérience

Écomobilier

Création d'Ecomaison

2011

2012



Agrément
pour les meubles et la
littérature usagés

2018

Agrément pour les couettes,
oreillers, coussins, sacs de
couchage

2022



Agrément
pour les jeux et jouets



Agrément pour les articles de
bricolage et de jardin



Agrément
pour les produits et matériaux de
construction du bâtiment PMCB



Agrément
pour le recyclage des textiles de
décoration



ecomaison

Déploiement de solutions
de collecte de recyclage
pour **tous les objets et
matériaux de la maison**

Ecomaison, l'éco-organisme des objets de la maison

Mobilier, Literie, Bricolage, Jardin, Bois, Jouets, Matériaux...

► **Organisme à but non lucratif, agréé par l'État**

► **Financé par l'éco-participation**

► **Nos missions :**

- ✓ Organiser les opérations de **collecte, tri, valorisation et recyclage**
- ✓ Développer le **réemploi et la réparation**
- ✓ Accompagner les **entreprises vers l'éco-conception**



Ordre du jour

1

Quels produits ?
Quels acteurs ?

2

Quels engagements ?
Quels soutiens ?

3

Principes contractuels et schéma opérationnel

4

Gestion des demandes d'enlèvement

5

Comment traiter mes produits invendus ?



ecomaison



1

Quels produits ?
Quels acteurs ?

Périmètre de la filière Jouets

Jeux de plein air



Bicyclette
jouet



Porteurs



Jouets sportifs

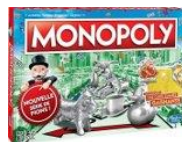


Jouets d'été



Jouets du
jardin

Jeux de société et puzzles



Jeux de
société



Puzzles



Maquettes

Autres jouets d'intérieur



Poupées



Peluches



Jouets premier
âge



Jouets
d'exploration



Jeux
d'imitation



Jeux de
construction



Véhicules
miniatures



Figurines
d'actions



Arts créatifs



Jouets
cadeaux




Tous les jeux et jouets destinés aux enfants de moins de 14 ans.

Les jouets non acceptés dans le bac Ecomaison

×


Jeux électriques et électroniques




Voiture télécommandée



Manette de jeux



Jouet robot



Jouet électronique d'éveil

- ▶ Tous les jouets électroniques, électriques et à pile ou batterie restent couverts par la REP EEE
- ▶ Risque d'incendie important si dépôt dans la benne Ecomaison (batterie au lithium notamment)
- ▶ **Ne pas mettre dans le(s) contenant(s) Ecomaison**
- ▶ **A trier et orienter vers la filière DEEE**

Les jouets non acceptés dans le bac Ecomaison



- Les cycles jouets (ex : draisiennes, tricycles) et les jeux de plein air pour enfants font partie de la filière **Jouets**.



Quels acteurs sont éligibles à la convention ?

Statut de l'ESS	Pièces administratives à transmettre		
ESUS de droit (ACI, EI) ou agréée ESUS	Agrément ESUS ou équivalent	-	Attestation d'assurance en responsabilité civile d'exploitation et/ ou responsabilité civile professionnelle
Association 1901 - Non ESUS	Immatriculation au Répertoire National des Associations (RNA) avec mention de la qualité de L'ESS	-	
Association 1908 - Non ESUS	Immatriculation au Répertoire National des Associations (RNA) avec mention de la qualité de L'ESS	Éléments attestant de la non-lucrativité : - Copie des statuts signés mentionnant dans l'Objet l'engagement de la structure de ne pas dédier ses bénéfices à un autre objet que l'objet d'utilité sociale et/ ou solidaire de son activité	
Entreprise à But d'Emploi (EBE) - Non ESUS	Immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés (RCS) avec mention de la qualité de L'ESS	Ou - Si cet engagement ne figure pas dans les Statuts, attestation signée du représentant légal dûment habilité portant l'engagement de la structure qu'aucune part des bénéfices ne peut être affectée à la rémunération d'actionnaires ou de porteurs de part sociale.	
Société commerciale de l'ESS - Non ESUS	Immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés (RCS) avec mention de la qualité de l'ESS		



ecomaison



2

Quels engagements ?
Quels soutiens ?

Activités obligatoires

1. La réception des apports et/ou la collecte de Jouets
2. Le Réemploi, la Préparation à la Réutilisation, la vente ou le Don en solidarité de Jouets
3. Assurer une traçabilité des entrées et sorties en réemploi

Ces conditions sont **obligatoires** et **cumulatives**

ecomaison reprend sans frais les flux non-réemployés

Activités complémentaires

1. **La collecte dans des points permanents**, qui collectent du flux toute l'année
ex : zone réemploi en déchèterie, distributeur ...
2. **Les collectes saisonnières** sur des points qui collectent du flux à une période donnée, maximum sur 3 mois.

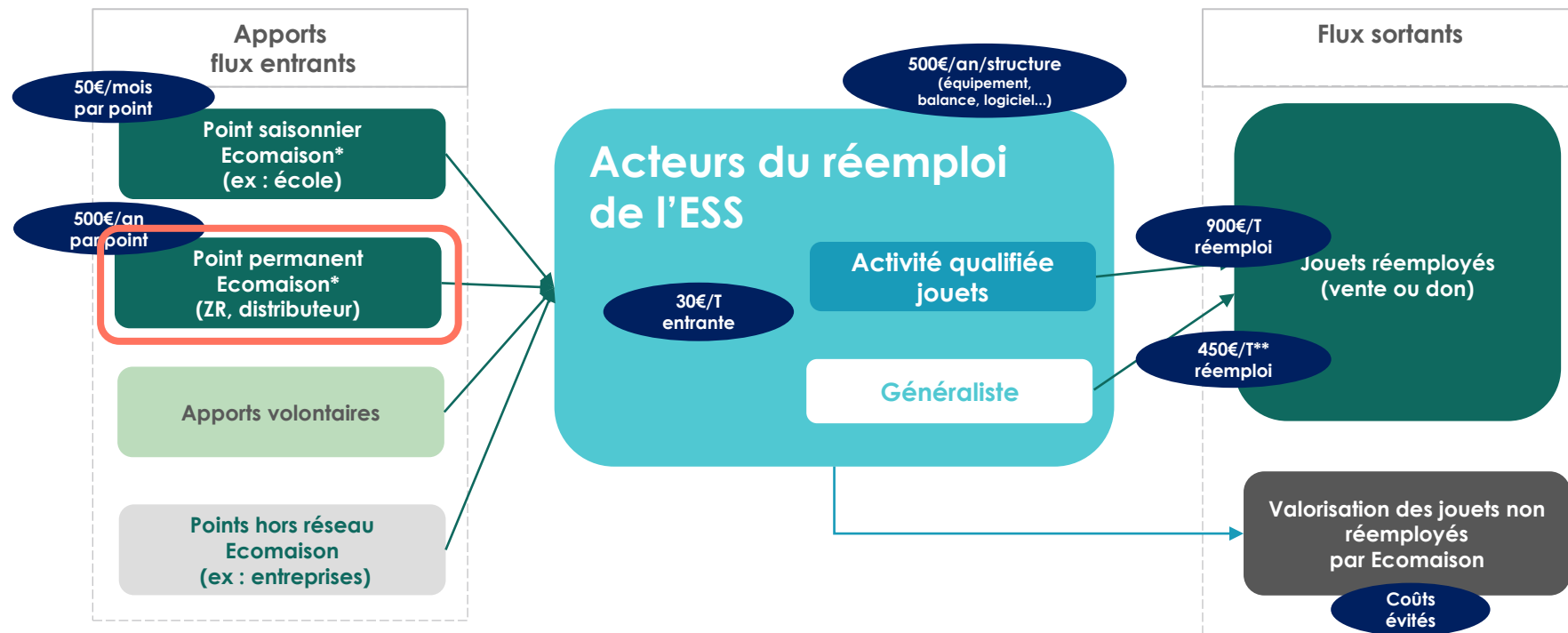
Ces activités sont **annexes** et **supplémentaires**.
Elles ne substituent pas aux activités obligatoires.

Activités associées à un forfait collecte :

- **Fixe peu importe le nombre de rotations** : si pas de rotation sur un mois, l'acteur bénéficie quand même du soutien.
- **Non-corrélé à la tonne** : si peu de tonnes collectées, le soutien demeure le même.

Schéma opérationnel et soutiens

Dispositif de partenariat
réemploi Jouets



*Point affilié et référencé par Ecomaison

**Soutien majoré dans les DROM



ecomaison



3

Principes contractuels et schéma opérationnel

Principes contractuels

► Qui ?

- Un partenaire du réemploi de l'ESS avec a minima la mobilisation d'un véhicule de transport

► Comment ?

- Ecomaison propose un ou plusieurs points de collecte au partenaire de l'ESS le plus proche
- La convention encadre les engagements et les soutiens associés à la collecte sur ces points Ecomaison

► Quels engagements ?

- Collecte sous un délai maximum de 10 jours ouvrés, à la suite de la demande d'enlèvement du Point
- Collecte dans la limite de deux passages maximum par mois et par magasin, sauf si les partenaires en conviennent autrement
- Pas de collecte écrémante en magasin

Rappel du schéma de collecte en magasin

Magasins de jouets



À proximité des caisses

Stockage en arrière-magasin

Solution 1
Carton de livraison du magasin



Collecte des flux via l'ESS



Réemploi
via don ou vente par le partenaire de l'ESS



Les produits usagés sont à transvaser dans le contenant de collecte adapté.

Solution 2
Stockage dans les caisses palettes



Collecte via un opérateur



Réemploi

Recyclage





ecomaison



4



Gestion des demandes d'enlèvement


1. Voir mes demandes d'enlèvement


Voir mes demandes d'enlèvement en magasins distributeurs

- 1 Je reçois la demande d'enlèvement via une notification e-mail. L'identification et l'adresse du point d'enlèvement y sont rappelés :

Ecomaison - Demande d'enlèvement

 nepasrepondre_recette@ecomaison.com
À  sicol-recette+14465@eco-mobilier.fr

 Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.



Bonjour,

Le point d'enlèvement **Magasin X** vous a adressé la demande d'enlèvement n° 703576296 pour le 28/04/2023.

Coordonnées du point d'enlèvement :
Adresse : Les Champs de Coataudon Le Frouvtven
Code postal : 29490
Ville : Guipavas

Vous pouvez vous connecter sur [votre espace personnel](#) pour consulter cette demande.

- 2 Sur votre espace, la demande passe automatiquement au statut « Pris en charge par l'opérateur ». Il conviendra ensuite de valider votre passage dès qu'il sera effectué.

Voir mes demandes d'enlèvement en magasins distributeurs

1 Connectez-vous sur votre espace <https://extranet-reemploi-reutilisation.eco-mobilier.fr/> à l'aide de vos identifiants habituels.

2 Utilisez ensuite le bouton « Changer de compte » pour basculer sur votre espace « opérateur » (compte commençant par 03).

N° de compte : 0501276

Changer de compte

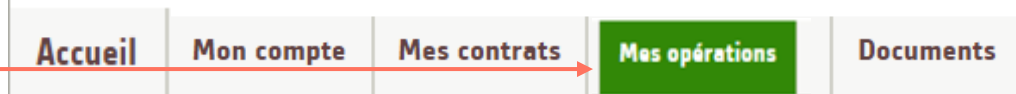
- 0501276 - YOTI
- 0501276 - YOTI
- 0383654 - YOTI



3 Dans cet espace, vous avez seulement besoin de vous rendre dans l'onglet « Mes opérations » puis dans « Enlèvement petits volumes » pour voir et valider vos demandes d'enlèvement en magasins. Les autres démarches restent à réaliser dans votre espace habituel.

N° de compte : 0383654

Changer de compte 0383654 - YOTI



Enlèvement petits volumes/déproximité

Voir mes demandes d'enlèvement en magasins distributeurs

4

Cliquez sur l'onglet « Mes opérations » puis sur « Enlèvements petits volumes » pour accéder aux demandes d'enlèvement qui vous ont été transmises :

N° de compte : 0393737

Accueil Mon compte Mes contrats Mes prestations **Mes opérations** Récapitulatif des opérations Documents

Mes opérations d'enlèvement

Vous pouvez visualiser ici les demandes de ramassage de vos points d'enlèvement. Pour prendre en charge une demande de ramassage, cliquez sur la ligne correspondante de l'opérateur. Une fois le ramassage effectué, vous devez cliquer sur la ligne correspondante, pour la passer à l'état "Ouvert". Attention, le tableau peut avoir plusieurs pages. Cliquez sur "Prendre en charge". La demande passe au statut "Pris en charge par l'opérateur" et le poids net ramassé.

Reports trimestriels
Dotation
Chartage
Mise à disposition CP
Enlèvement petits volumes/déproximité
Enlèvement / transport massif
Réception
Stock
Transport
Enlèvement pro / Transport pro
Exutoires
Opérations obsolètes
Demandes d'exutoires
Plannings d'enlèvement
Demandes de correction
Demandes d'annulation

Enlèvement petits volumes

CP Enlèvement CP ESS
CP vers site tiers Enlèvement de proximité
 Enlèvement petits volumes Enlèvement petits volumes ESS

Rechercher

Magasin X

▲ Numéro unique d'origine	▲ N° de correction	▲ Opération de	▲ Code Postal	▲ Point d'enlèvement	▲ Issu d'un planning	▲ Type de déchet / Type de contenant	▲ Date souhaitée	▲ Créneau demi-journée	▲ Précision	▲ Etat
703576305		Enlèvement petits volumes ESS	77610	IKEA CHATRES	Non	Petits objets / Carton pour petits objets	04/05/2023	04:00 - 13:00		Pris en charge par l'opérateur

5

Les demandes à traiter s'affichent en liste dans un tableau récapitulatif. Chaque demande passe automatique au statut « Pris en charge par l'opérateur (votre structure) ». Vous devrez ensuite valider votre passage après l'avoir effectué.

2. Valider mes demandes d'enlèvement

Collecte jouets : valider l'enlèvement réalisé

1 Cliquez sur la ligne de l'enlèvement (l'opération) concernée :

▲ Numéro unique d'origine	▲ N° de correction	▲ Opération de	▲ Code Postal	▲ Point d'enlèvement	▲ Issu d'un planning	▲ Type de déchet / Type de contenant	▲ Date souhaitée	▲ Créneau demi-journée	▲ Précision	▲ Etat
703576305		Enlèvement petits volumes ESS	77610	IKEA CHATRES	Non	Petits objets / Carton pour petits objets	04/05/2023	04:00 - 13:00		Pris en charge par l'opérateur

2 Dans la fenêtre qui s'ouvre, validez ou corrigez si besoin les éléments préremplis dans le champ « Enlèvement réel » :

- Date et heure de l'enlèvement réalisé
- Quantité collectée (en nombre de cartons)

Enlèvement réel

Date de traitement: 04/05/2023

Heure de traitement: [v] [v]

Date d'enlèvement réelle*: 04/05/2023

Heure d'enlèvement réelle*: [v] [v]

Quantité collectée*: 2

Passage à vide:

Ce champ est prérempli avec les données saisies par le point d'enlèvement. Ces éléments peuvent être modifiés par le partenaire de l'ESS en charge de l'enlèvement.

Si besoin, vous avez la possibilité d'écrire un commentaire puis de cliquer sur « Ajouter ».

Historique

[Text area for comment]

3 Cliquez ensuite sur « Traiter » pour valider l'enlèvement réalisé.



ecomaison



5

Comment traiter mes produits
non réemployés ?

Flux non réemployés/non réutilisés

- **Au moment du conventionnement**, vous obtiendrez les informations concernant l'enlèvement sans frais de vos jouets non réutilisés - réemployés
- Si vous **avez déjà une convention Ecomaison pour le mobilier**, la benne sera utilisée également pour les gros jouets **> 80 cm**
- Si vous **n'avez pas de convention sur la filière mobilier et que vous êtes uniquement positionné sur la filière Jouets**, des caisses-palettes seront mis à votre disposition après demande de votre part (voir le mode opératoire dans votre espace Ecomaison)



Gros Jouets éligibles en benne 30m3

- ✓ **Mise en benne des Gros Jouets > 80 cm**
- ✓ **Consigne de tri** : tous les Gros Jouets, hors DEEE
- ✓ **Demande d'enlèvement** à effectuer sur le Système d'information (SI)
- ✓ **Prise en charge gratuite** par un opérateur Ecomaison

À partir de la signature de la convention



Petits Jouets à déposer dans nos caisses-palettes

- ✓ **Dotation de 2 caisses-palettes (660L) : empilables**
- ✓ **Consigne de tri** : tous les Jouets, hors DEEE **< 80 cm**
- ✓ **Demande d'enlèvement** à effectuer sur le Système d'information (SI)
- ✓ **Prise en charge gratuite** par un opérateur Ecomaison



ecomaison

Une question ?

Pour toute interrogation, n'hésitez pas à nous contacter au **0811 69 68 70** ou par e-mail à l'adresse contact@ecomaison.com

Merci de mentionner en objet votre N° de COMPTE Ecomaison à 7 caractères et l'objet de votre demande.

Nous vous répondrons dès que possible.



ecomaison



Merci.